



Viktor Mazyarchuk

24.07.2014

Correction de la réforme fiscale ou accords avec le Fonds Monétaire International

Le 21.07.2014, le Gouvernement a transmis au Conseil Suprême de l'Ukraine un projet de loi sur « Les amendements à la loi sur 'le budget de l'Etat ukrainien pour l'année 2014' » concernant la correction des indicateurs qui sont planifiés pour modifier le budget ukrainien. Cependant, le Conseil Suprême n'a pas accepté les propositions contenues dans ce projet, et de ce fait le premier ministre, A. Yatsenyuk, a annoncé sa démission depuis la tribune¹.

La raison pour introduire des amendements au budget de l'Etat était l'absence de revenus prévus au budget de l'Etat du fait des actions de guerre conduites dans l'Est de l'Ukraine et de l'augmentation des dépenses pour la défense du pays². En conséquence, vers la fin de l'année, un déficit peut apparaître, que le Gouvernement ne sera pas en mesure de financer.

Plusieurs facteurs contribuent à la diminution des recettes du budget :

1) *La situation tendue dans l'Est de l'Ukraine.* Les actions militaires sur le territoire de l'oblast de Donetsk et de Lougansk ont provoqué la diminution, et dans la plupart des cas – le gel de l'activité économique des entreprises.

La production industrielle a diminué dans les sphères qui s'adressent à l'Est du pays. Dans l'oblast de Donetsk les indicateurs de la production industrielle s'élevaient à 87,7% dans la période de janvier à juin de l'année dernière, dans l'oblast de Lougansk – à 95%. L'extraction du charbon et du lignite a été réduite de 5%, la production métallurgique – de 8,7%, la construction de machines – de 18%, la production chimique – de 14,1%, de la fourniture d'énergie électrique et de gaz – de 0,4%.

2) *Le ralentissement de la croissance des indicateurs économiques.* Selon les données du Gosstat [Service National des Statistiques d'Ukraine] la baisse du produit national brut réel (PNB) s'est accrue. Si le PNB dans la période de janvier à mai était de 97,7% par rapport à la même période de l'année dernière, en juin il a diminué jusqu'à 94,1%. Les indicateurs de la production industrielle notent une baisse dans les branches principales de la production. Durant les premiers six mois de l'année 2014, l'indicateur de la production industrielle était de 95,3% par rapport à la période analogique de l'année précédente (production métallurgique – 91,3%, construction de machines – 82,0%, fournitures d'énergie électrique et de gaz – 99,6%). Selon les offices de douane, dans la période de janvier à mai 2014, les chiffres d'affaires ont diminué de 16,1% en comparaison avec l'année dernière.

En vue d'équilibrer le budget de l'Etat sont proposées les actions suivantes :

¹ Le projet de cette loi n'a pas été soutenu par les députés ce qui a poussé le premier ministre ukrainien à annoncer publiquement sa démission. Cette déclaration n'entraîne aucune conséquence juridique du fait que l'algorithme de la démission est déterminé par la législation et prévoit la nécessité d'adopter par le Conseil Suprême une résolution adéquate. Jusqu'au moment de l'adoption de cette résolution exigeant la moitié des voix des députés, A. Yatsenuk continue à remplir les devoirs du premier ministre ukrainien.

² Le manque des revenus planifiés au titre des impôts pour la période des six premiers mois de l'année 2014 s'élève à 14%. Dans le détail, les rentrées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (I.S.) sont diminuées de 18% soit 5,6 milliards d'UAH (0,34 milliard d'euros), la TVA sur les produits fabriqués en Ukraine – de 4,7% soit 2 milliards d'UAH (0,12 milliard d'euros), la TVA sur les marchandises importées sur le territoire ukrainien – de 5,5% soit 2,6 milliards d'UAH (0,16 milliard d'euros).

1. Diminution des indicateurs concernant les recettes du budget :

- *l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés* – d'un montant de 2,8 milliards d'UAH (0,173 milliard d'euros). Les rentrées réelles au titre de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés au budget commun de l'Etat dans les premiers six mois de l'année 2014 s'élèvent à 24,8 milliards d'UAH (1,534 milliards d'euros). Les revenus attendus au titre de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés en 2014 s'élèveront à 39,8 milliards d'UAH (2,463 milliards d'euros) ce qui représente un montant de 2,8 milliards d'UAH inférieur à la valeur planifiée pour cet indicateur.
- *l'impôt sur la valeur ajoutée des produits fabriqués en Ukraine* – d'un montant de 5,7 milliards d'UAH (0,353 milliard d'euros). La valeur ajoutée brute en fonction des secteurs de l'activité économique pour la période de janvier à juin de l'année 2014 est de 97,0% (industrie – 95,5%, construction - 90,6%, commerce de détail et de gros – 94,8%). Le PNB nominal pour les premiers six mois de l'année 2014 était de 648,9 milliards d'UAH (40,16 milliards d'euros). Compte tenu de la valeur du PNB nominal, de la situation dans l'Est de l'Ukraine et des paiements au profit de la société « Naftohaz Ukraine », l'indicateur de la TVA planifié sera diminué du montant mentionné.
- *l'impôt sur la valeur ajoutée des produits importés sur le territoire ukrainien* – d'un montant de 4,5 milliards d'UAH (0,278 milliard d'euros). La réduction de la consommation et la dévaluation de la hryvnia dans un contexte de ralentissement général de l'économie ukrainienne ont imprimé un tempo élevé à la chute de l'importation de marchandises. La baisse de l'importation de produits au premier trimestre de l'année 2014 (sans compter l'importation de gaz) est de 82,4%. De plus, sur la base des analyses des rentrées de TVA sur les marchandises importées en Ukraine pour les oblasts de Donetsk et de Lougansk, on s'attend à des manques à gagner importants pour le budget.

2) Augmentation des indicateurs concernant les recettes du budget:

- *Impôt sur les bénéficiaires des personnes physiques* – d'un montant de 3,3 milliards d'UAH (0,204 milliard d'euros). Modifications dans le système fiscal et budgétaire concernant les impôts sur les capitaux – imposition des bénéficiaires de dépôts (apports) à un taux de 15% et prise en compte de l'impôt des revenus sur les capitaux.
- *TVA sur les produits fabriqués en Ukraine* – d'un montant de 0,4 milliard d'UAH (0,02 milliard d'euros). Amendements à la législation fiscale concernant l'abrogation de l'exonération de la TVA sur les fournitures de bois, de bois de chauffage, de déchets, de déchets provenant de l'industrie de transformation de bois.
- *Remboursement de la TVA* – d'un montant de 1,8 milliards d'UAH (0,111 milliard d'euros). La prolongation jusqu'au 1.01.2015 de la validité des règlements concernant l'exonération de la TVA sur les transactions d'exportation de blé et de plantes industrielles fera diminuer la valeur de la compensation du budget.
- *Paiement pour le droit de bénéficier des réserves naturelles* – d'un montant de 9,0 milliards d'UAH (0,557 milliard d'euros). On prévoit une augmentation du taux de la taxe pour l'utilisation des réserves naturelles dans le domaine de l'exploitation du pétrole, des condensats de gaz et de gaz naturel.
- *Rentrées dans le cadre des programmes de soutien de l'Union Européenne* – d'un montant de 4 milliards d'UAH (0,25 milliard d'euros). Rentrées provenant des fonds transmis au titre du soutien de l'Union Européenne.
- *l'impôt écologique* – d'un montant de 2 milliards d'UAH (0,125 milliard d'euros). L'affectation d'une partie de l'impôt écologique à un fonds spécial dans le but de financer plus effectivement des programmes adéquats par la réduction de ces rentrées.

Le Gouvernement propose d'augmenter **la valeur maximale de l'endettement public** d'un montant de 149,6 milliards d'UAH (9,2 milliards d'euros) au prix de :

- l'augmentation de l'équivalent en hryvnia de la dette publique exprimée en monnaie étrangère (du fait de la dévaluation) d'un montant total de 79,7 milliards d'UAH (4,93 milliards d'euros) ;
- l'augmentation de la capitalisation de la société « Naftohaz Ukraine » de 70,6 milliards d'UAH (4,4 milliards d'euros) face à la nécessité d'équilibrer le déficit de la société, de créer une réserve indispensable pour honorer ses engagements au titre des euro-obligations de 2009, rembourser les dettes pour le gaz et pour les nouveaux achats de gaz réglés dans le système des fournitures cautionnées (lettre de garantie).

Compte tenu de la situation qui règne, pas uniquement dans le secteur bancaire, liée au coût élevé des crédits (dépôts) et à la diminution de la rentabilité des actifs bancaires, ce qui mène par conséquent au manque de capitaux dans les banques, **c'est justement l'instauration d'un mécanisme de compensation partielle par le budget de l'Etat des taux d'intérêts** pour les fonds empruntés par les entreprises nationales sur le marché intérieur, qui incitera les banques à financer le secteur réel de l'économie pour un montant de 432,4 milliards d'UAH et permettra jusqu'à la fin de l'année aux entreprises d'engager les réserves bancaires, et celles-ci par voie de conséquence, inciteront à agir dans les domaines prioritaires du développement économique. On admet que la compensation partielle des taux d'intérêts au titre de tels emprunts s'élève à 9% par an, soit 15 milliards d'UAH.

Dans le projet d'amendements au budget de l'Etat pour l'année 2014, on prévoit :

- 1) la réduction de 70 % des dépenses de fonctionnement des organes centraux exécutifs** par rapport aux dépenses résolues le 1.01.2014 (à l'exception des dépenses destinées au chauffage des locaux).
- 2) la réduction de 90 % des dépenses bimensuelles pour le fonctionnement des autres organes de l'Etat** (*sauf les organes assurant la défense de l'Etat*) par rapport au volume des dépenses qui a été constaté d'après le bilan au 1.07.2014 dans le registre des prestations provenant du budget général de l'Etat (budget ukrainien des fonds de retraites) pour la période d'août à décembre de cette année (exceptées les dépenses affectées au chauffage des locaux) ;
- 3) la réduction des dépenses de fonctionnement des organes judiciaires**, en admettant qu'au deuxième semestre 2014, le volume des dépenses ne doit pas dépasser de plus de 2% les dépenses du premier semestre.

Pour la mise en œuvre de ce projet, il est prévu une série d'actions que les dirigeants des institutions budgétaires devraient appliquer pour réaliser une telle réduction.

De plus, on planifie une réduction du déficit des capitaux du Fonds de Retraite de l'Ukraine, à partir du budget général de l'Etat, pour un montant de 2,342 milliards d'UAH (0,145 milliard d'euros). La réduction recommandée du déficit de capitaux du Fonds de Retraite ne conduira pas à la non-réalisation des fonctions qui lui sont attribuées et elle sera compensée grâce au retrait d'un montant de **2,0 milliards d'UAH** du Fonds de Prestations Sociales au titre de l'incapacité temporaire de travail et au titre du chômage qui sera transmis au Fonds de Retraite de l'Ukraine (0,145 milliard d'euros).

Dans le but d'utiliser de façon économique et rationnelle les fonds de l'Etat, prévus pour la gestion des organes de l'administration publiques et d'autres organes de l'Etat, et d'assurer la stabilité de la situation dans le pays, on a prévu une réduction des autres dépenses effectuées par les autorités. Notamment, la réduction la plus importante des dépenses est appliquée au programme de soutien aux

entreprises d'exploitation du charbon destiné à couvrir partiellement les coûts directs de la vente du charbon prêt à être commercialisé, pour 1,0 milliard d'UAH (0,06 milliard d'euros), et les dépenses du Fonds de Développement Régional de l'Etat, pour un montant équivalent.

Dans le projet d'amendements au budget de l'Etat ukrainien pour l'année 2014, l'augmentation des dépenses est proposée notamment pour :

- le financement des actions dans le domaine de la conduite des opérations anti-terroristes,
- l'élimination des conséquences éventuelles des situations extraordinaires, ainsi que la reconstruction des bâtiments de la sphère sociale, détruits lors des actions de guerre – 16,9 milliards d'UAH (1,0 milliard d'euros).
- la couverture des dépenses d'urgence de l'appareil des attachés militaires à l'étranger, en respectant la dévaluation de la monnaie nationale – 37,7 millions d'UAH (0,2 milliard d'euros) ;
- l'achat des médicaments destinés aux enfants atteints de maladies rares – 4,0 millions d'UAH (0,24 mln d'euros) ;
- le fonctionnement des établissements diplomatiques ukrainiens à l'étranger et l'élargissement du réseau de propriétés de l'Ukraine pour les besoins de ces institutions – 0,198 millions d'UAH (0,012 mln d'euro).

Afin d'obtenir une information plus détaillée, veuillez nous contacter:

Viktor Mazyarchuk, victor.maziarchuk@odfoundation.eu

Fondation «Dialogue Ouvert»